

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS244/2
19 février 2002

(02-0834)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – RÉEXAMEN À L'EXTINCTION DES DROITS ANTIDUMPING APPLIQUÉS AUX PRODUITS PLATS EN ACIER AU CARBONE TRAITÉ CONTRE LA CORROSION EN PROVENANCE DU JAPON

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 13 février 2002, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente des États-Unis, à la Mission permanente du Japon et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Je me réfère à la demande de consultations présentée par le Japon concernant l'affaire "États-Unis – Réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux produits plats en acier au carbone traité contre la corrosion en provenance du Japon" (WT/DS244/1, G/L/508, G/ADP/D39/1), qui a été distribuée le 4 février 2002.

Compte tenu de leur intérêt commercial substantiel, les Communautés européennes demandent, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, à participer aux consultations.

Nous vous saurions gré de nous tenir informés de la date et du lieu des consultations.
